

# Entre Nous



COMMUNE  
DE THIAVILLE SUR MEURTHE

*Bulletin Mensuel d'Information*

JANVIER 1998 N°360

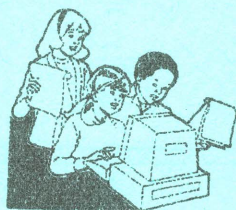


## LISTE ELECTORALE



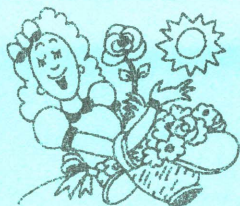
Au 31 décembre 1997, la liste électorale comprenait 485 inscrits se répartissant entre 240 hommes et 245 femmes.

## ECOLE



L'école de Thiaville et celle de Bertrichamps ont reçu l'attribution de deux "emplois jeunes". Ceux ci ont été recruté par l'Education Nationale en liaison avec l'A.N.P.E. sans intervention aucune de la Municipalité. Ils sont payés par l'Etat. Leur temps sera partagé entre les deux écoles. Leur travail sera défini par l'équipe enseignante et ils ne pourront pas assurer d'enseignement. Ils restent sous la responsabilité pédagogique de la maîtresse.

## MARCHE



Vous aimez la nature... ? Le grand air ? Une détente saine et gratuite... ? Vous aimez marcher ?

Si tel est le cas, notez alors que le Club de l'Amitié de Thiaville / Lachapelle organise chaque jeudi sans club, des randonnées pédestres. Renseignements auprès de M. Michel GEORGES, Route du Petit Paris à Thiaville.

## HIVER



Avec le retour de la neige et du verglas, rappelons qu'il appartient aux propriétaires de dégager le trottoir et le caniveau se trouvant devant leur maison. Pour le verglas, le trottoir doit être salé ou sablé (ou équivalent).

Par ailleurs, nous nous efforçons, avec nos moyens limités, de dégager le mieux possible et dans les meilleurs délais, les rues du village. Merci de bien comprendre que tout ne peut être fait dans l'heure, partout en même temps.

Enfin, il convient de préciser qu'en cas d'intempéries, la décision de supprimer ou non les transports scolaires par autocar relève de la seule compétence du Conseil Général. La dernière suppression a été portée à la connaissance de la Mairie par téléphone, la veille, à 20 heures ! Comment prévenir toutes les familles autrement que par affiches, puisque nous ne possédons pas la liste des élèves utilisant les bus à destination de Baccarat et de Lunéville ? A l'impossible nul n'est tenu...



## ASSAINISSEMENT

La commission d'appel d'offres était réunie le 06 janvier 1998 à 15h00 pour procéder à l'ouverture des plis de la 1ère tranche de travaux. Etaient présents : M. JACQUEL Président, R. ERHARD, P. CATHERINE, M. GEORGES tous trois membres titulaires avec le Maire et ayant voix délibérative, Mme M.T. GEORGES, M. Dominique GEORGES membres suppléants, et avec voix consultative : M. MOREAU (Agence Rhin Meuse), M. LARRIERE (Conseil Général), M. JACOB (Percepteur), M. STRASSUS (Coordonnateur Hygiène et Sécurité), Mme ROUILLON et M. BRU (D.D.E Maître d'oeuvre), Mme SCHMIDT Secrétaire de Mairie.

L'entreprise E.I. de Dijon a été écartée pour motif de qualité et de sécurité du personnel.

Les offres ci-après ont été ouvertes :

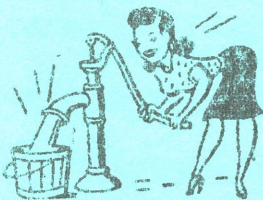
- REDLAND (Nancy)	1.324.857 F. H.T.
- CHIARAVALLI	1.196.625 F. H.T.
- MULLER (Champigneulle)	1.615.550 F. H.T.
- SOGEA Est	1.333.985 F. H.T.
- Jean LEFEBVRE Est	1.309.346 F. H.T.
- BONINI	1.320.200 F. H.T.
- PRESTINI	1.208.310 F. H.T.
- SCREG Est	1.381.922 F. H.T.
- ANTONINI	1.434.970 F. H.T.
- WEILER	1.293.987 F. H.T.

L'Entreprise CHIARAVALLI a été déclarée adjudicataire. L'ordre de service sera donné prochainement. Les travaux commenceront dans les semaines à venir. Ils consisteront, pour l'essentiel :

- à créer à partir du carrefour Paradis / Vosges un égout gravitaire jusque l'atelier communal / Sapeurs Pompiers et à cet endroit à réaliser un poste de refoulement afin de diriger les matières dans l'actuel égout jusqu'au carrefour de la Mairie. Dans ce carrefour, sera installé un déversoir d'orage. Un égout sera créé rue de la Gare depuis la Mairie. Cet égout passera ensuite rue Pierre Pierron et descendra rue de la Libération jusqu'au ruisseau (en attendant d'être raccordé vers la station d'épuration).

Par ailleurs, une conduite de récupération des eaux claires des fontaines sera créée depuis la fontaine près de l'église et collectera à son passage les eaux des 3 autres fontaines (Mairie et 2 dans la rue de la Libération) avant de se jeter au ruisseau.

Durée probable des travaux : 3 mois.



## ASSAINISSEMENT (suite)



Les travaux adjugés à l'entreprise CHIARAVALLI, indiqués ci-avant, impliquent que soient réalisés divers contrôles. Un appel d'offres a également été organisé à cet effet.

Le C.E.T.E. (Centre Etudes Techniques de l'Equipement) a été déclaré adjudicataire, au prix total de 45.080 F. H.T. comprenant les contrôles relatifs au compactage des fouilles, à l'inspection vidéo des conduites et aux essais d'étanchéité de celles-ci.

## REMANIEMENT DU CADASTRE

Pourquoi remanier le cadastre ?

La désignation des immeubles dans de nombreuses formalités, notamment dans les actes notariés, est obligatoirement faite d'après les références cadastrales. L'acte sera par la suite publié à la conservation des hypothèques.

Or le développement de l'urbanisation, les divisions successives des parcelles rendent, dans certains cas, très difficile l'utilisation du plan cadastral actuel. Son échelle est en effet insuffisante, ce qui rend parfois la lecture du document malaisée.

**Le remaniement du cadastre permet de fournir un plan de meilleure qualité.**

Celui-ci est :

- . **plus précis**, grâce à la mise en oeuvre de techniques topographiques modernes,
- . **plus lisible**, car son échelle est agrandie pour s'adapter à la densité des détails représentés.

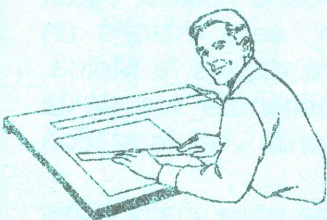
De plus, le remaniement du cadastre ne peut qu'améliorer le calcul et la répartition des impôts locaux : taxes foncières sur les propriétés bâties et les propriétés non bâties, taxe d'habitation, taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Comment s'effectue le remaniement ?

Selon l'importance du chantier, la densité du tissu parcellaire et celle des bâtiments, les travaux topographiques font appel à différentes techniques :

- . le levé terrestre, avec l'aide d'appareils de mesurage électromagnétique des distances ;
- . la photogrammétrie, qui consiste à exploiter des topographies aériennes spéciales avec des appareils hautement perfectionnés, appelés stéréorestituteurs.

Mais, quelle que soit la technique employée, **les géomètres du cadastre parcourent le terrain parcelle par parcelle**, pour reconnaître les limites en présence des propriétaires et selon les indications que ces derniers leur fournissent (il est signalé toutefois que les litiges entre riverains ne sont pas de la compétence du géomètre du Cadastre, mais des tribunaux civils).





Qui finance l'opération ?

Le coût du remaniement est entièrement pris en charge par l'Etat. Les Communes sont seulement tenues de mettre un bureau à la disposition des géomètres chargés des travaux.

Les propriétaires sont-ils informés ?

L'ouverture des travaux fait l'objet d'un arrêté préfectoral.

Les propriétaires sont contactés individuellement pour la reconnaissance des limites de leurs parcelles.

L'Administration les avise personnellement des résultats du remaniement.

Les observations éventuelles formulées par les propriétaires sont examinées et la suite donnée leur est communiquée.

**Le plan cadastral** proprement dit **est mis à la disposition du public** qui peut s'en procurer des reproductions auprès des services chargés du cadastre.



Début du remaniement à Thiaville : 1er trimestre 1998.

Fin prévisionnelle du remaniement : 2000.

#### REMANIEMENT DU CADASTRE (suite)

Pour votre information, nous vous faisons part du contenu de l'arrêté préfectoral concernant le remaniement cadastral :



**ARTICLE 1** : Les opérations de remaniement du cadastre seront entreprises dans les Communes de BERTRICHAMPS, LACHAPELLE, THIAVILLE, DENEUVRE, BACCARAT et GELACOURT, à partir du 1er décembre 1997.

L'exécution, le contrôle et la direction de ces opérations seront assurés par la Direction Régionale des Impôts.

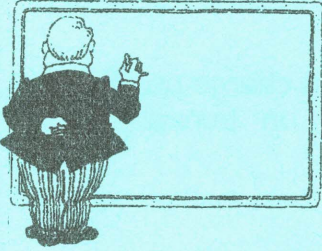
**ARTICLE 2** : Les agents chargés des travaux, dûment accrédités, et leurs auxiliaires, sont autorisés à pénétrer dans les propriétés publiques et privées des communes limitrophes.

**ARTICLE 3** : Les dispositions de l'article 257 du code pénal sont applicables dans le cas de destruction, de détérioration ou de déplacement des signaux, bornes ou repères.

En outre, les contrevenants s'exposent au remboursement de la dépense consécutive à la reconstruction des éléments devenus inutilisables par leur fait.

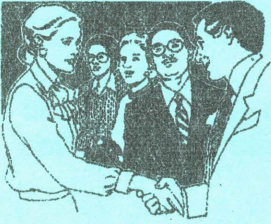


**ARTICLE 4** : Le Présent arrêté sera affiché à la porte de la Mairie de la commune intéressée et publié dans la forme ordinaire. Les agents chargés des travaux devront être porteurs d'une ampliation dudit arrêté et la présenter à toute réquisition.



**ARTICLE 5 :** M. le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à MM. les Maires de BERTRICHAMPS, LACHAPELLE, THIAVILLE, DENEUVRE, BACCARAT et GELACOURT, ainsi qu'à M. le Directeur des Services Fiscaux et publié au Recueil des Actes administratifs de la Préfecture de Meurthe et Moselle.

### PROCHAINES MANIFESTATIONS



17 jan.	Voeux du Maire	Municipalité	Foyer Rural	Thiaville
23 jan.	Assemblée Générale	Canal Myrtille	Annexe F.R.	Thiaville
14 fév.	Soirée St Valentin	Canal Myrtille	Annexe F.R.	Thiaville
14 fév.	Théâtre	Foyer Rural	M.P.T.	Lachapelle

### CLIN D'OEIL

"Un homme visitant un zoo s'isole pour satisfaire un besoin pressant. Enfermé non loin de là, un éléphant demande à son compagnon :

- Tu crois qu'il arrive à boire, avec ce truc là ?"

"Quel est le comble pour un dentiste ?

- - Trouver sa femme avec un mâle dedans !"

"Quelle est la différence entre une femme et un maîtresse ?

- C'est le jour et la nuit !"

Un jeune homme se confesse à un prêtre lequel lui dit :

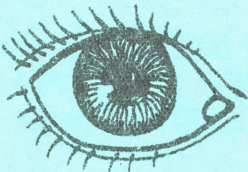
- "Allez en paix, mon fil.

- Mais mon Père, vous ne me donnez pas de pénitence ?

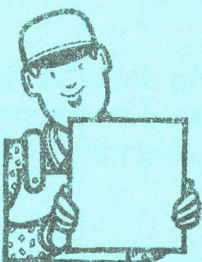
dit le jeune homme.

- Mon fils, vous allez vous marier demain. C'est bien

suffisant.



### COMPTEURS D'EAU ET GELEES



Depuis le 1er janvier 1997, la Commune a pris à sa charge les réparations concernant la vanne d'eau, la conduite et le compteur. Cependant, comme le prévoit le règlement des eaux, il appartient aux propriétaires de prendre toutes mesures utiles pour éviter le gel des



compteurs et canalisations. A cet effet, il est préconisé de vérifier l'isolation du compteur et des canalisations apparentes (laine de verre ou polystyrène), éviter de laisser ouvertes les portes extérieures à proximité du compteur, calfeutrer larmiers, vasistas, etc... A défaut de mise hors gel des locaux, laisser couler un mince filet d'eau à un robinet.

Merci d'y penser.

## ETAT CIVIL

Au cours de l'année 1997 on a enregistré sur les registres de l'état civil de la Commune :

- une reconnaissance avant naissance
- 4 transcriptions de naissance
- 1 acte de mariage
- 4 transcriptions de décès
- 1 décès.

## ORDURES MENAGERES

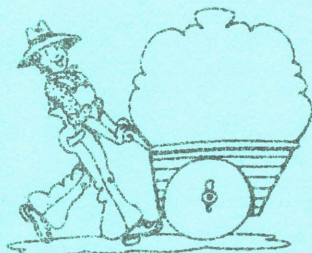
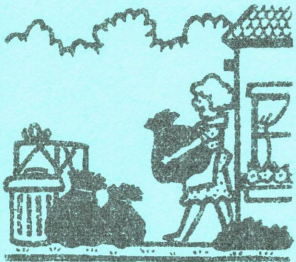
En 1998, la collecte hebdomadaire aura lieu le mercredi (sans changement par rapport à 1997)

Pour les gros objets ("monstres") en 1998, les collectes auront lieu :

- |                         |                                     |
|-------------------------|-------------------------------------|
| le vendredi 20 février  | } objets à sortir la veille au soir |
| le vendredi 17 avril    |                                     |
| le vendredi 19 juin     |                                     |
| le vendredi 28 août     |                                     |
| le vendredi 16 octobre  |                                     |
| le vendredi 18 décembre |                                     |

Sont exclus de la collecte : les fûts vides, les fûts pleins et bidons fermés (qui peuvent contenir ou avoir contenu des matières dangereuses), les bidons de peinture, les batteries, les bidons d'huile, les carcasses de voiture, de machines outils et agricoles, la pierre, le béton, la terre, les explosifs, les bouteilles de gaz, les extincteurs, les rouleaux de fil de fer, treillis soudés, grillages et câbles, les produits radioactifs, les pneumatiques de camions, tracteurs, voitures,...

Il est rappelé que la remorque communale peut être mise gratuitement à la disposition des habitants (après entente préalable avec la Mairie), pour vos pierres, cailloux, tuiles, gravats et matériaux utilisables pour l'entretien des chemins. Le chargement est à la charge des habitants, le transport, le déchargement et la mise en oeuvre sur chantier sont effectués gracieusement par la commune.



Il est précisé enfin que les déchets verts (gazon, haies,...) sont acceptés à la décharge municipale.

**ON NOUS PRIE DE FAIRE PART**

**CLUB DE L'AMITIE**

Une section "Marche" fonctionne depuis la rentrée de septembre 1997. Ces marches ont lieu tous les 15 jours, le jeudi, en alternance avec le club.

La durée moyenne de la marche est de 2 heures, et le parcours de 5 km environ, s'effectue dans la forêt avoisinant Thiaville.

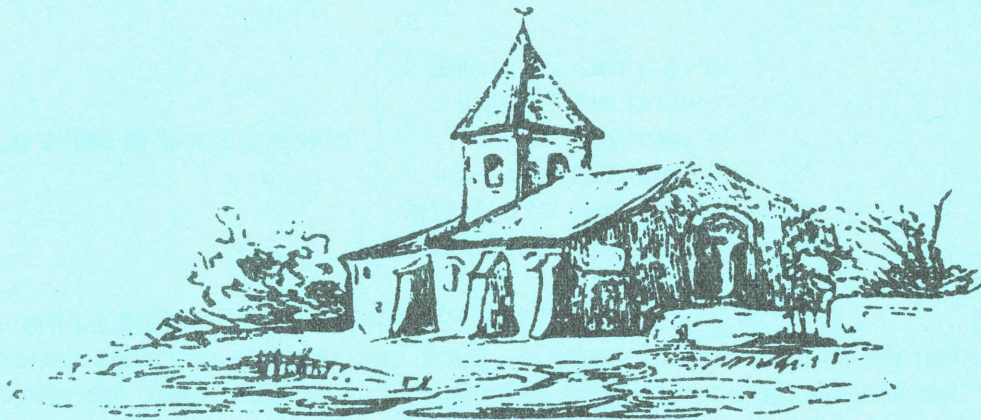
Chaque rendez-vous est fixé à 14 heures à l'endroit de départ de la marche.

Responsables : M. Paul GEORGE  
Mme Bernadette GEORGES

Les personnes intéressées peuvent contacter le 03.83.71.43.79 pour de plus amples renseignements.

Prochaines sorties :

15 janvier	09 avril
29 janvier	23 avril
12 février	07 mai
26 février	
12 mars	
26 mars	



Directeur : Michel JACQUEL  
Dépôt légal : 328/80 Imprimerie : Mairie de THIAVILLE



S  
A  
P  
E  
U  
R  
S  
P  
O  
M  
P  
I  
E  
R  
S  
T  
H  
I  
A  
V  
I  
L  
L  
E  
S  
U  
R  
M  
E  
U  
R  
T  
H  
E



The illustration shows a firefighter in profile, wearing a helmet and a dark uniform. He is blowing into a large, vintage-style trumpet. The background is a simple, light-colored gradient.

## BILAN 1997 du CPli de Thiaville sur Meurthe

CPli - Centre de Première Intervention intégré

Du 1er janvier au 31 décembre 1997, les Sapeurs-Pompiers sont intervenus 19 fois, suite à l'appel du CTA par la sirène.

- \*feu de cheminée,
- \*feu divers,
- \*Malaise à domicile ou chute,
- \*Pollution (2fois),
- \*Renfort de garde sur Baccarat,
- \*AVP (Accident sur la Voie Publique).

49 heures d'interventions pour le centre

2 manoeuvres départementales : - 1 à la cristallerie de Baccarat  
- 1 concours de secourisme.

## RAPPEL SIRENE

- \* pour intervention 4 fois 30 secondes par le CTA
- \* 1er mercredi du mois : essai de 4 fois 15 secondes par le CPIi de Thiaville sur Meurthe,
- \* Samedi 1 fois 15 secondes par le CTA

CTA = Centre de Traitement de l'Alerte.

## FORMATION 1997 POUR LE CPIi

15 Stages ARI (Appareil Respiratoire Isolant)  
6 TG1 (Technique Générale 1er niveau)  
2 AFPS (Attestation de Formation aux Premiers Secours)  
2 Stages pompes.

- \* 4 Heures de manoeuvre mensuelle
- \* Une première en 97 : évacuation de l'école.

## EFFECTIF

1997 -> 4 recrues ont rejoint les rangs du CPIi, ce qui porte l'effectif du corps au 1er janvier 1998 à 18 Sapeurs-Pompiers.

Sergent GEORGE Dominique.....	Chef de Corps, vice-président de l'Amicale
Sergent KOFFOLT Michel.....	Adjoint au Chef de Corps
ZINUTTI Gilles .....	Président de l'Amicale et Responsable Sportif
CUNY Jérôme.....	Secrétaire de l'Amicale
CLAIR Gérard.....	Trésorier de l'Amicale
SEYER Alain.....	Responsable Sportif

## RESULTATS SPORTIFS 97 des Sapeurs-Pompiers

-Participation au Cross d'arrondissement à Baccarat  
8 sapeurs-pompiers y ont participé

\*1er BOUDOT Julien (catégorie junior)

\* 6 ème DIVOUX Frédéric (catégorie senior)

\*10 ème SEYER Alain ( - - )

\*13 ème CUNY Jérôme ( - - )

\*20 ème KOFFOLT Michel ( - - )

\*26 ème GEORGE Dominique (catégorie senior).

\* 4 ème ZINUTTI Gilles (Vétérans I)

\*10 ème MICHEL Denis ( - - )

- Participation au 37 ème cross départemental à Mont Bonvillers

Junior 2 ème BOUDOT Julien

Senior 24 ème SEYER Alain  
46 ème CUNY Jérôme  
53 ème KOFFOLT Michel  
56 ème GEORGE Dominique

Vétéran I 6 ème ZINUTTI Gilles

Qualifié pour le cross régional à Raucourt et au cross national à Chambord BOUDOT Julien

- Parcours sportif à Baccarat

13 sur 14 ont participé au parcours sportif du sapeur-pompier à Baccarat.

8 ont été qualifié pour la finale départementale qui se déroulait à Tomblaine.

**- Parcours sportif à Tomblaine**

**Seniors 20 ème CUNY Jérôme  
21 ème KOFFOLT Michel  
23 ème BOUDOT Julien**

**Vétéran 8 ème ZINUTTI Gilles  
11 ème GEORGE Dominique**

**Tous ces résultats ont placé le CPII de Thiaville sur Meurthe 2 ème CPII du département et également 2 ème tous corps confondus. Ces distinctions ont été récompensées par 2 coupes pour le CPII de Thiaville.**

**7 Sapeurs-Pompiers ont également participé au Souffle de Cristal de Baccarat.**

**DIVERS**




**Si quelquefois la sirène ou le "pimpon" vous dérangent , sachez que quelqu'un a composé le 18 et attend notre présence dans un temps record.**

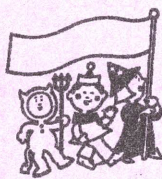
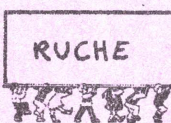

**Le Chef de Corps, le Président de l'Amicale, sous-officier, caporaux et sapeurs vous présentent leurs meilleurs voeux de santé, travail et bonheur à vous tous pour cette nouvelle année.**





**Le chef de Corps vous félicite de votre courage et de votre disponibilité pour le temps que vous avez consacré au CPII de Thiaville sur Meurthe pour les bonnes prestations tant en formation Sapeurs-Pompiers qu'au niveau sportif, ainsi qu'à la bonne coordination au cours des interventions. Grâce à vous je peux être fier de représenter Thiaville en tant que Chef de Corps. Sans oublier de remercier toute la population de Thiaville et Lachapelle de leur chaleureux accueil lors de notre passage pour les calendriers.**

**Sergent GEORGE Dominique**

# FETES ET MANIFESTATIONS 1998

Dates	Motifs	Organisateur	Commune	Salle		
	JANVIER 3	- Ecole de Musique	Thiaville	Annexe du Foyer Rural		
	3	- Pot annuel	Tennis de Table (F.R.)	"	Annexe du Foyer Rural	
	6	- Gymnastique (soir)	Foyer Rural	"	Foyer Rural	
	6	- Chorale		"	Annexe du Foyer Rural	
	7	- Catéchisme (matin)		"	Annexe du Foyer Rural	
	7	- Fripounets (après midi)	Club des Jeunes Artistes	"	Annexe du Foyer Rural	
	10	- Ecole de Musique		"	Annexe du Foyer Rural	
	13	- Gymnastique (soir)	Foyer Rural	"	Foyer Rural	
	13	- Chorale		"	Annexe du Foyer Rural	
	14	- Catéchisme (matin)		"	Annexe du Foyer Rural	
	14	- Fripounets (après midi)	Club des Jeunes Artistes	"	Annexe du Foyer Rural	
	15	- Sortie Pédestre	Club de l'Amitié	"		
	17	- Voeux du Maire	Municipalité	"	Foyer Rural	
	17	- Ecole de Musique		"	Annexe du Foyer Rural	
	20	- Gym ou Chorale		"	Annexe du Foyer Rural	
	21	- Catéchisme (matin)		"	Annexe du Foyer Rural	
	21	- Fripounets	Club des Jeunes Artistes	"	Annexe du Foyer Rural	
	22	- Réunion du Club	Club de l'Amitié	"	Annexe du Foyer Rural	
	23	- Assemblée Générale	Radio Canal Myrtille	"	Annexe du Foyer Rural	
	24	- Ecole de Musique		"	Annexe du Foyer Rural	
	27	- Gym ou Chorale		"	Annexe du Foyer Rural	
	28	- Catéchisme (matin)		"	Annexe du Foyer Rural	
	28	- Fripounets (après midi)	Club des Jeunes Artistes	"	Annexe du Foyer Rural	
	29	- Sortie Pédestre	Club de l'Amitié	"		
	31	- Ecole de Musique		"	Annexe du Foyer Rural	
		FEVRIER 3	- Gymnastique (soir)	Foyer Rural	Thiaville	Annexe du Foyer Rural
		4	- Fripounets (après midi)	Club des Jeunes Artistes	"	Annexe du Foyer Rural
		4	- Cathéchisme (matin)		"	Annexe du Foyer Rural
		5	- Réunion du Club	Club de l'Amitié	"	Annexe du Foyer Rural
		7	- Ecole de Musique		"	Annexe du Foyer Rural
		10	- Gymnastique	Foyer Rural	"	Annexe du Foyer Rural
11		- Cathéchisme (matin)		"	Annexe du Foyer Rural	
11		- Fripounets (après midi)	Club des Jeunes Artistes	"	Annexe du Foyer Rural	
12		- Sortie Pédestre	Club de l'Amitié	"		
14		- Ecole de Musique		"	Annexe du Foyer Rural	
14		- St Valentin	Radio Canal Myrtille	"	Annexe du Foyer Rural	
14		- Théâtre	Foyer Rural	Lachapelle	Maison pour Tous	
17		- Gymnastique (soir)	Foyer Rural	Thiaville	Annexe du Foyer Rural	
18		- Cathéchisme (matin)		"	Annexe du Foyer Rural	
18		- Fripounets (après midi)	Club des Jeunes Artistes	"	Annexe du Foyer Rural	
19		- Réunion du Club	Club de l'Amitié	"	Annexe du Foyer Rural	
21		- Ecole de Musique		"	Annexe du Foyer Rural	
24		- Gymnastique (soir)	Foyer Rural	"	Annexe du Foyer Rural	
25		- Cathéchisme (matin)		"		
25		- Fripounets (après midi)	Club des Jeunes Artiste	"		
26		- Sortie Pédestre	Club de l'Amitié	"		
28		- Ecole de Musique		"	Annexe du Foyer Rural	
		MARS 3	- Gymnastique (soir)	Foyer Rural	Thiaville	Annexe du Foyer Rural
	4	- Catéchisme (matin)		"	Annexe du Foyer Rural	
	4	- Fripounets (après midi)	Club des Jeunes Artistes	"	Annexe du Foyer Rural	
	5	- Réunion du Club	Club de l'Amitié	"	Annexe du Foyer Rural	
	7	- Ecole de Musique		"	Annexe du Foyer Rural	
	8	- Carnaval	Foyer Rural	"	Annexe du Foyer Rural	
	10	- Gymnastique (soir)	Foyer Rural	"	Annexe du Foyer Rural	
11	- Catéchisme (matin)		"	Annexe du Foyer Rural		

	MARS (suite)	11	- Fripounets (après midi)	Club des Jeunes Artistes	"	Annexe du Foyer Rural
		12	- Sortie Pédestre	Club de l'Amitié	"	
		14	- Ecole de Musique		"	Annexe du Foyer Rural
		15	- Concours de cartes	Radio Canal Myrtille	"	Annexe du Foyer Rural
		17	- Gymnastique (soir)	Foyer Rural	"	Annexe du Foyer Rural
		18	- Catéchisme (matin)		"	Annexe du Foyer Rural
		18	- Fripounets (après midi)	Club des Jeunes Artistes	"	Annexe du Foyer Rural
		19	- Réunion du Club	Club de l'Amitié	"	Annexe du Foyer Rural
		21	- Ecole de Musique		"	Annexe du Foyer Rural
		21	- Défilé Carnavalesque	Ecole	"	
		24	- Gymnastique	Foyer Rural	"	Annexe du Foyer Rural
		25	- Catéchisme (matin)		"	Annexe du Foyer Rural
		25	- Fripounets (après midi)	Club des Jeunes Artistes	"	Annexe du Foyer Rural
		26	- Sortie Pédestre	Club de l'Amitié	"	
	28	- Ecole de Musique	Foyer Rural	"	Annexe du Foyer Rural	
	31	- Gymnastique		"	Annexe du Foyer Rural	
	AVRIL	1	- Catéchisme (matin)		Thiaville	Annexe du Foyer Rural
		1	- Fripounets (après midi)	Club des Jeunes Artistes	"	Annexe du Foyer Rural
		2	- Réunion du Club	Club de l'Amitié	"	Annexe du Foyer Rural
		3	- Ruche enfantine	Jeunesse Loisirs	"	Annexe du Foyer Rural
		4	- Ecole de Musique		"	Annexe du Foyer Rural
		7	- Gymnastique	Foyer Rural	Lachapelle	Maison pour Tous
		8	- Catéchisme (matin)		Thiaville	Annexe du Foyer Rural
		8	- Fripounets (après midi)	Club des Jeunes Artistes	"	Annexe du Foyer Rural
		9	- Sortie Pédestre	Club de l'Amitié	"	Annexe du Foyer Rural
		11	- Ecole de Musique		"	Annexe du Foyer Rural
		14	- Gymnastique	Foyer Rural	Lachapelle	Maison pour Tous
		15	- Catéchisme (matin)		Thiaville	Annexe du Foyer Rural
		15	- Fripounets (après midi)	Club des Jeunes Artistes	"	Annexe du Foyer Rural
		17	- Réunion du Club	Club de l'Amitié	"	Annexe du Foyer Rural
		18	- Ecole de Musique (am)		"	Annexe du Foyer Rural
		18	- Soirée Américaine	Radio Canal Myrtille	"	Annexe du Foyer Rural
		21	- Gymnastique (soir)	Foyer Rural	"	Annexe du Foyer Rural
		22	- Catéchisme (matin)		"	Annexe du Foyer Rural
		22	- Fripounets (après midi)	Club des Jeunes Artistes	"	Annexe du Foyer Rural
		23	- Sortie Pédestre	Club de l'Amitié	"	
		25	- Ecole de Musique		"	Annexe du Foyer Rural
		26	- Sortie Pédestre	Foyer Rural	Lachapelle	Maison pour Tous
	28	- Gymnastique (soir)	Foyer Rural	Thiaville	Annexe du Foyer Rural	
	29	- Catéchisme (matin)		"	Annexe du Foyer Rural	
	29	- Fripounets (après midi)	Club des Jeunes Artistes	"	Annexe du Foyer Rural	
	30	- Bal du Muguet	Association Familiale	"	Foyer Rural	
	30	- Réunion du Club	Club de l'Amitié	"	Annexe du Foyer Rural	
	MAI	2	- Ecole de Musique		Thiaville	Annexe du Foyer Rural
		5	- Gymnastique (soir)	Foyer Rural	"	Foyer Rural
		6	- Catéchisme (matin)		"	Annexe du Foyer Rural
		6	- Fripounets (après midi)	Club des Jeunes Artistes	"	Annexe du Foyer Rural
		7	- Sortie Pédestre	Club de l'Amitié	"	Annexe du Foyer Rural
		8	- Cérémonies Armistice	Municipalité	Lachapelle	Mairie
		9	- Ecole de Musique		Thiaville	Annexe du Foyer Rural
		10	- Thé Dansant	Tennis de Table (F.R.)	"	Foyer Rural
		12	- Gymnastique (soir)	Foyer Rural	"	Foyer Rural
		13	- Catéchisme (matin)		"	Annexe du Foyer Rural
		13	- Fripounets (après midi)	Club des Jeunes Artistes	"	Annexe du Foyer Rural
		16	- Repas Dansant	Radio Canal Myrtille	"	Foyer Rural
		16	- Ecole de Musique		"	Annexe du Foyer Rural
	19	- Gymnastique (soir)	Foyer Rural	"	Foyer Rural	

<b>MAI (suite)</b> 	20	- Catéchisme (matin)		Thiaville	Annexe du Foyer Rural
	20	- Fripounets (après midi)	Club des Jeunes Artistes	"	Annexe du Foyer Rural
	23	- Ecole de Musique		"	Annexe du Foyer Rural
	24	- Vide Grenier	Comité des Fêtes	"	Foyer Rural
	26	- Gymnastique (soir)	Foyer Rural	"	Foyer Rural
	27	- Catéchisme (matin)		"	Annexe du Foyer Rural
	27	- Fripounets (après midi)	Club des Jeunes Artistes	"	Annexe du Foyer Rural
	30	- Ecole de Musique		"	Annexe du Foyer Rural
<b>JUIN</b> 	2	- Gymnastique (soir)	Foyer Rural	Thiaville	Foyer Rural
	3	- Catéchisme (matin)		"	Annexe du Foyer Rural
	3	- Fripounets (après midi)	Club des Jeunes Artistes	"	Annexe du Foyer Rural
	6	- Ecole de Musique		"	Annexe du Foyer Rural
	7	- Tournoi de Foot	Section foot (F.R.)	"	Annexe du Foyer Rural
	9	- Gymnastique (soir)	Foyer Rural	"	Foyer Rural
	10	- Catéchisme (matin)		"	Annexe du Foyer Rural
	10	- Fripounets (après midi)	Club des Jeunes Artistes	"	Annexe du Foyer Rural
	13	- Ecole de Musique		"	Annexe du Foyer Rural
	14	- Journée récompense des sportifs	Comité des Fêtes	"	Foyer Rural
	16	- Gymnastique (soir)	Foyer Rural	"	Foyer Rural
	17	- Catéchisme (matin)		"	Annexe du Foyer Rural
	17	- Fripounets (après midi)	Club des Jeunes Artistes	"	Annexe du Foyer Rural
	20	- Ecole de Musique		"	Annexe du Foyer Rural
	20	- Kermesse de l'Ecole	Ecole	"	Préau
	21	- Fête de la Musique	Radio Canal Myrtille	"	Foyer Rural
	23	- Gymnastique (soir)	Foyer Rural	"	Foyer Rural
	24	- Catéchisme (matin)		"	Annexe du Foyer Rural
	24	- Fripounets (après midi)	Club des Jeunes Artistes	"	Annexe du Foyer Rural
	26	- Assemblée Générale	Tennis de Table	"	Annexe du Foyer Rural
27	- Ecole de Musique		"	Foyer Rural	
et	27	- 40 ans du Foyer Rural	Foyer Rural	"	Annexe du Foyer Rural
	28			"	
	30	- Gymnastique( soir)	Foyer Rural	"	Foyer Rural
<b>JUILLET</b> 	3	Ruche enfantine	Jeunesse Loisirs	Thiaville	Annexe du Foyer Rural
	31	Fête Nationale	Municipalité	Lachapelle	Maison pour Tous
	14				
	18	24h Cyclistes	Foyer Rural - Amic. S.P.	Raon l'Etape	Raon l'Etape
19					
<b>AOUT</b> 	1	- Fin ruche enfantine	Jeunesse Loisirs	Thiaville	Annexe du Foyer Rural
	2	- Fête Patronale	Association Familiale	"	Foyer Rural
	3	- Danse du Coq	Club de l'Amitié	"	Foyer Rural
	22	- Découverte Nature	Comité des Fêtes	"	Comité des Fêtes
23	Santé				
<b>SEPTEMBRE</b>	4	- Réunion calendrier	Foyer Rural	Thiaville	Annexe du Foyer Rural
	5	- Soirée Cochonnet	Foyer Rural	Lachapelle	Maison pour Tous

**Attention :** S'ajoutera également, dès que la date sera connue, un concert avec la musique de Raon, à ce jour non programmé.  
Soyez nombreux par votre présence à contribuer au succès de ces manifestations et à encourager les bénévoles qui s'investissent beaucoup pour vitaliser nos communes, pour votre plaisir et pour vos loisirs.





**Aujourd'hui : LE PONT DE THIAVILLE  
SA CONSTRUCTION**

Jusqu'à une époque assez récente, les ponts sur la Meurthe étaient peu nombreux. N'existaient que les ponts de Raon, Baccarat, Flin (construit sous le Duc Léopold), Lunéville. Le franchissement de la rivière se faisait à gué ; c'était le cas pour Thiaville et La Chapelle pour rejoindre la grande route. Ce gué était du reste assez dangereux et de nombreuses noyades s'y produisirent, notamment celle du meunier de Thiaville et d'un percepteur de Baccarat. Aussi lorsque les communes de Thiaville, La Chapelle et Bertrichamps sont mises au courant du projet de construction de la voie ferrée de Lunéville à Saint Dié (section d'Azerailles à la limite du département de la Meurthe) ne prévoyant qu'un pont uniquement pour le rail, demandent-elles l'adjonction à ce pont d'un pont de 3 mètres de large pour les charrettes et les piétons. Elles sont d'autant plus motivées qu'un projet sur les 2 tracés étudiés supprime le gué de la Meurthe, seul passage de la rivière.

Le 31 août 1861, l'ingénieur de la Cie de l'Est est d'accord sur le principe du pont routier à condition que les Communes payent les  $\frac{3}{4}$  de la dépense qu'il estime à 25.000 F. Les 3 Communes proposent une participation de 14.800 F se répartissant comme suit : Thiaville : 10.000, La Chapelle : 3.000 et Bertrichamps : 1.800.

Mais le 13 janvier 1862, changement d'avis : 14.800 F sont insuffisants, il n'y aura pas de pont routier mais sur demande du Préfet, qui du reste n'est pas très chaud pour le pont, le tracé prévoyant la suppression du gué est abandonné.

Du reste, les Communes, sans doute alertées, avaient porté leur participation à 20.000 F.

Le projet de construction est approuvé par le Ministère le 28/02/1862 sans pont charretier dont le montant de la construction s'élève à 45.000 F à la date du 14 mars 1862. Il faut faire vite. Les Communes portent leurs efforts à 30.000 F : Thiaville : 21.000, La Chapelle : 6.000 et Bertrichamps : 3.000 le 09/04/1862. Des souscriptions volontaires des habitants sont collectées par les Maires de Thiaville et La Chapelle et versées au percepteur. On envisage un pont à péage, les affouages seront augmentés, les  $\frac{1}{4}$  en réserve vendus au profit du pont. Baccarat sollicité refuse le 04/05/1862 toute subvention.

Devant un tel effort, le Préfet, dans une lettre au Ministre du 27/04/1862 insiste décrivant la nouvelle situation pour Thiaville : accès à la rivière uniquement par un ponceau, terrains coupés par la voie, pas de station, un gué dangereux et propose un nouveau financement : Etat : 10.000 F, Département : 5.000 et Communes : 30.000 F.

Finalement, le Ministre, convaincu par ce plaidoyer, par lettre du 20 mai 1862 accepte le financement proposé par le Préfet.

Le pont sera construit mais quelques années plus tard, c'est la guerre de 1870 et le génie français au cours des opérations qui en fait sauter une arche.

## SA RECONSTRUCTION APRES LA GUERRE DE 1870.

Lorsqu'il s'agit en 1873 de reconstruire l'arche détruite, on s'aperçoit au Ministère que la déclaration de sinistre n'a pas été faite et que les travaux ne peuvent être entrepris faute de crédits.

Le Préfet demande par lettre du 29/05/1873 des explications à l'Agent Voyer en chef du département sur cet oubli. Celui-ci s'en tire par une pirouette : le service vicinal ne s'est jamais occupé du pont routier, c'était à la Cie de l'Est à déclarer le sinistre.

Le 6 juin 1873, le Préfet transmet ces explications au Ministère et demande au Ministre de bien vouloir réparer la faute de l'Agent Voyer en chef.

Le 12 juin 1873, le Ministère refuse de payer les dommages de guerre du pont.

Le 21 août 1873, nouvelle demande du Préfet qui plaide la cause des Communes qui seront les seules victimes de cette décision.

Le 28 août 1873, le Ministre accepte de réparer le fâcheux oubli et demande un devis des réparations. Celui-ci va se monter à 13.650 F.

Le 25 octobre 1873, une subvention de 12.800 F est accordée.

Le 21 novembre 1873, le Préfet passe un marché avec la Cie de l'Est et la réception définitive des travaux a lieu le 23 novembre 1874.

On avait eu chaud...

## DESTRUCTIONS ET RECONSTRUCTIONS

A la guerre de 1914-1918, l'arche centrale du pont est détruite. Ce sont les allemands qui le 11 septembre 1914 le font sauter. Elle sera reconstruite après la guerre mais ses parements seront en blanc alors que celui des deux autres arches sont en roses.

Epargné en 1940, le pont de Thiaville est entièrement détruit par les allemands en 1944. En 1945, un pont provisoire en bois est installé (pendant un certain temps, les trains ne vont pas plus loin que Baccarat) et au niveau des rives une passerelle pour piétons du reste très sommaire est jetée. La reconstruction en dur est exécutée par l'entreprise Bancon de Baccarat qui du reste reconstruira les autres ponts entre Raon et Saint Dié.